

ACI ACTUEL DES MSP – Indicateurs actuels

Axe 1 Accès aux Soins	Axe 2 Travail en équipe/Coordination	Axe 3 Système d'Information
<p>Accessibilité : 2 indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplitude horaire (8h-20h lundi au vendredi et 8h-12h samedi) - Accès aux Soins Non Programmés 800 points <ul style="list-style-type: none"> - Minoration des points appliquée si intégralité amplitude horaire pas couverte. - Amplitude horaire ouverture semaine entre 10h et 12h/j + samedi matin = minoration 60 points - Amplitude horaire ouverture semaine entre 8h et 10h/j + samedi matin = minoration 150 points - Fermeture samedi matin = minoration 120 points - Fermeture maximum pendant 3 semaines pendant congés scolaires dans l'année = minoration 20 points 	<p>Fonction de coordination</p> <p>700 points fixes + 1350 points variables par tranche de 4 000 patients jusqu'à 8 000 patients + 1000 points variables par tranche de 4 000 patients au-delà de 8 000 patients</p> <p>Fonction assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit personne exerçant au sein de la structure (y compris PS en exercice) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction - Soit personne recrutée spécifiquement. <p>Missions : animation de la coordination interprofessionnelle, coordination des parcours et des dossiers patients, suivi de l'utilisation du SI, production de données de santé, relation avec les institutions et collectivités, etc.</p>	<p>Système d'information niveau standard</p> <p>500 points fixes + 200 points variables par PS associés – jusqu'à 16 PS + 150 points variables par PS associés – au-delà de 16 PS</p> <p>La rémunération correspondante est versée au prorata temporis à compter de la date d'acquisition du logiciel.</p>
<p>Diversité de l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 = 250 points : au moins un Spé ou autre prof médicale (SF, dentiste, pharmacien) en + de la MG OU 3 professions paramédicales différents associés SISA - Niveau 2 = 250 points : au moins un Spé ou autre prof médicale (SF, dentiste, pharmacien) en + de la MG ET 3 professions paramédicales différents associés SISA 	<p>Protocoles pluri-professionnels</p> <p>100 points fixes par protocole réalisé jusqu'à 8 rémunérés Liste des pathologies visées dans ACI. Elaboration pluri-prof selon recommandations HAS</p>	<p>Système d'information niveau avancé</p> <p>100 points fixes</p>
<p>Diversité de consultation/2nd recours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 = 250 points : 2 jours par mois - Niveau 2 = 250 points : 2,5 jours par semaine soit 0,5 ETP 	<p>Réunions Concertation Pluri-professionnelle</p> <p>Max 1000 points Variables par tranche de 4000 patients Au-moins 6 réunions/an. Nombre dossiers étudiés correspond à 5% des patients Médecin traitant présentant une affection de longue durée ou âgée de plus de 75 ans.</p>	<p>Prérequis</p>
<p>Indicateurs structure en zone sous-dense</p> <p>200 points : Accueil médecin contrat solidarité territorial médecin</p>	<p>Formation des jeunes</p> <p>450 points : Accueil d'au-moins 2 stagiaires par un et idéalement au-moins 1 Maître de Stage Universitaire</p>	<p>Socle</p>
<p>Missions de santé publique</p> <p>350 points Variables : par mission réalisée : 2 Missions max rémunérées</p>	<p>Coordination externe</p> <p>200 points variables : par tranche de 4 000 patients. Procédure conforme à la réglementation définissant les modalités de transmissions des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients, notamment la transmission du VMS.</p>	<p>Optionnel</p>
<p>Satisfaction patients</p> <p>100 points : questionnaire satisfaction patients + actions</p>		